

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2023

Date d'affichage 1^{er} mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL_23_03_07_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PERCHE SARTHOIS**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de nouvelle convention de mise à disposition de personnel à compter du 01/03/2023,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que le syndicat mixte du Perche Sarthois a émis le souhait de diminuer le volume horaire de sa prestation d'entretien de ses locaux.

Considérant que Madame FOUQUET Sylviane, mise à disposition auprès du Perche Sarthois, ou sa remplaçante, verra sa mission modifiée à compter du 1^{er} mars 2023, à hauteur de 3h/semaine pour des missions de nettoyage des locaux du syndicat mixte du Perche Sarthois pour une nouvelle période de 3 ans.

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la modification de la mission de nettoyage des locaux du syndicat mixte du Perche Sarthois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes à signer la nouvelle convention de mise à disposition de Madame FOUQUET Sylviane,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes à effectuer toutes les démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU